



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agenda French AgriTech

Premières actions pour une nouvelle dynamique nationale d'innovation qui associe le vivant, le numérique et l'industrie au service de notre souveraineté

28 février 2022

Tous mobilisés pour la French AgriTech

L'AgriTech désigne l'écosystème des start-up de la bioéconomie : agriculture, sylviculture, halieutique, agroalimentaire, produits biosourcés, valorisation des déchets organiques, bioénergies... Ces secteurs sont en pleine expansion et mutation avec d'un côté des entreprises solidement installées et créatrices d'emplois mais également l'émergence continue et accrue de nouvelles start-up. Alors qu'ils comptaient seulement une dizaine d'initiatives il y a dix ans, ces secteurs regroupent aujourd'hui plus de 450 start-up et entreprises référencées. Ce chiffre fait de la France le 3^e pays au monde en termes de start-up AgriTech créées par habitant.

S'appuyant sur la qualité et la force de l'agriculture en France, premier pays agricole de l'Union européenne, les entreprises de l'AgriTech viennent apporter des solutions concrètes, innovantes, créatrices de valeur et profondément utiles pour l'ensemble de la chaîne alimentaire, du producteur au consommateur. Pour autant, de nombreux défis persistent (prématuration, changement d'échelle, attraction d'investisseurs, validation scientifique, visibilité au plan national et international...). Accompagner les acteurs émergents sur les tendances de consommation futures est par ailleurs essentiel pour la compétitivité de notre industrie sur le marché mondial.

Fort de ce constat, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien Denormandie et le secrétaire d'État au numérique Cédric O ont initié le 30 août 2021, autour d'un panel de start-up, de financeurs institutionnels et de parties-prenantes, la dynamique de la French AgriTech vers un objectif commun d'accélération de l'innovation au service de notre souveraineté alimentaire. L'objectif est clair : faire de la France le leader mondial de l'innovation dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation.

Afin de déterminer les besoins pour structurer la French AgriTech, les ministres ont confié à l'association La Ferme Digitale présidée par Jérôme Le Roy le soin de mener en lien avec l'ensemble des acteurs une mission de préfiguration avec à la clé un rapport.

Sous l'égide de La Ferme Digitale, un collectif d'une quarantaine d'organisations s'est constitué pour élaborer un rapport riche de près de soixante de recommandations organisées selon six axes stratégiques :

Axe 1 : Accompagner le développement du potentiel d'une start-up AgriTech

Axe 2 : Des sources de financement capables de faire émerger des leaders

Axe 3 : Un cadre législatif mis en œuvre pour soutenir l'innovation

Axe 4 : Faire émerger plus de talents formés au numérique et à l'innovation

Axe 5 : Accélérer le transfert des résultats des recherches et des compétences vers le privé et en particulier les start-up

Axe 6 : Les leviers de déploiement vers les agriculteurs : acculturation, expérimentation et massification

« L'ensemble des activités de la Terre à la table contribuent à l'excellence de la France. Elles nous invitent à construire ensemble une stratégie d'innovation à la hauteur des enjeux auxquels nous devons faire face : nourrir en quantité et en qualité, s'adapter au changement climatique et à des nouvelles attentes des consommateurs, réduire nos émissions de CO₂ et notre impact sur la biodiversité, une souveraineté alimentaire à retrouver. Nous devons unir nos compétences, nos moyens et nos talents pour faire de la French AgriTech un acteur majeur de notre souveraineté. Elle sera le fer de lance de notre rayonnement au sein de la dynamique globale de l'AgriTech mondiale. La French AgriTech, fédératrice des réseaux d'innovation de la chaîne de la bioéconomie, sera le catalyseur de toutes les énergies novatrices. Cette impulsion nouvelle va nous permettre de conserver et même d'amplifier notre excellence en matière de production, de productivité et de souveraineté.

Un travail collectif piloté par La Ferme Digitale, appuyé par un Comité de Coordination composé de 33 membres, appartenant à 27 structures et à 6 réseaux représentant l'écosystème AgriTech français a permis l'élaboration du rapport de préfiguration de la French AgriTech et la définition d'un agenda partagé. Ensemble nous voulons relever les défis qui se présentent à nous et affirmer les ambitions qui vont permettre à la France de continuer à siéger au rang des grandes nations agricoles, agroalimentaires et agro-environnementales. »

Jérôme Le Roy, président de La Ferme Digitale

Grâce à ce rapport et à la dynamique qu'il a enclenché au sein de l'écosystème, l'État et la French AgriTech s'engagent dans un agenda ambitieux à l'horizon 2030. Ainsi, dans les mois qui viennent, un travail approfondi sera mené pour apporter des réponses à chacune des recommandations du rapport. À la suite de la signature de cet agenda, un comité French AgriTech, équipe de France de l'AgriTech rassemblant les acteurs pertinents, sera constitué pour enrichir l'agenda et permettre à la French AgriTech de réaliser ses ambitions. Ce travail devra permettre d'adapter les outils existants, d'en développer de nouveaux en réponse à des besoins non couverts, ou encore d'améliorer l'intégration et la participation des start-up dans les instances.

Les ambitions de la French AgriTech pour 2030 :

1	10 licornes French AgriTech	<ul style="list-style-type: none"> → Programme French AgriTech 30 → 15 % <u>start-up</u> French AgriTech au sein du FT120 et Next 40 → Création de 100 nouvelles start-up par an
2	5 fonds de 200 M €	<ul style="list-style-type: none"> → Dont un fonds adressant les projets en phase d'amorçage → Participer à la création d'un méga-fonds européen late stage
3	1 MgT/an de carbone séquestré	<ul style="list-style-type: none"> → Impact positif sur le climat → Mise en place d'indicateurs de mesure des bénéfices
4	100 + expérimentations	<ul style="list-style-type: none"> → En coordination avec des entités spécialisées et expérimentées → Grâce au support de dispositifs financiers structurés
5	1 Mds €/an valeur à l'international	<ul style="list-style-type: none"> → Valeur cumulée à l'international par l'écosystème French AgriTech, ses partenaires et clients.

Nos actions prioritaires : les cinq piliers de l'innovation

D'ores et déjà, près de 30 actions sont lancées pour répondre aux besoins de l'écosystème et démarrer l'agenda French AgriTech et faire de la France le fer de lance de l'innovation en agriculture et en alimentation au niveau international.

1) La naissance d'une marque

La French AgriTech est la marque qui permet de construire ensemble la dynamique d'innovation qui associe le vivant, le numérique et l'industrie au service de notre souveraineté agricole et alimentaire. L'adopter c'est s'engager pour contribuer à construire les éléments de la 3^e révolution agricole et alimentaire et à positionner notre pays parmi les leaders !

La French AgriTech s'associe dans le cadre des politiques publiques et avec les parties prenantes œuvrant à l'émergence de solutions nouvelles pour répondre aux enjeux et défis nationaux et internationaux.

- Inciter au travers des actions et politiques déployées par les ministères à la prise en compte des start-up par les autres acteurs de l'agriculture et de l'alimentation.
- Soutenir l'organisation et la participation à des événements mettant en avant la dynamique French AgriTech : SIA, VIVATECH, SIMA, WorldAgriTech Summit (Londres, San-Francisco), SIAL & événements AgriTech en région, LFDAY, CES, etc.
- Soutenir la collaboration entre les acteurs de la filière afin de provoquer des temps d'échanges et de production collaborative.
- Dans le cadre de la stratégie d'accélération « Alimentation durable et favorable à la santé », lancement en 2022 d'une FoodTech station avec l'objectif de structurer et fédérer un écosystème de start-up.
- Les ambassadeurs : un levier de massification de l'innovation. Il est nécessaire d'identifier des plateformes d'ambassadeurs testeurs au niveau des régions pour permettre aux start-up de trouver les primo-testeurs dont elles ont besoin. Ces plateformes pourront notamment inclure les établissements de l'enseignement agricole qui possèdent des exploitations agricoles et ateliers techniques, supports de formation, de démonstrations et d'expérimentation pour les acteurs et futurs acteurs des secteurs des métiers du vivant.

2) Une réglementation adaptée

Parce qu'elles innovent et créent de nouveaux marchés, les start-up sont parfois confrontées à des réglementations et procédures administratives susceptibles de freiner leur développement. Nous devons transformer un handicap en opportunité, permettre de libérer les énergies et de protéger les entreprises, tout en maintenant un haut niveau d'exigences en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

- Libérer les données : fluidifier la production et la mise à disposition des données sur data.gouv.fr et api.gouv.fr afin de rendre plus accessibles les données communicables, et permettre aux plateformes de données qui le souhaiteront de facilement les exploiter.
- Valorisation des démarches de labellisation visant à rendre visible aux agriculteurs le respect par les services numériques des principes du code de conduite européen relatif au partage de données agricoles.

- En lien avec l'Anses et les Régions, améliorer l'accompagnement des acteurs pour optimiser les procédures d'AMM et réduire les délais notamment lors de la phase de pré-soumission des dossiers.
- Dans le cadre de la stratégie d'accélération « systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique », lancement en 2022 d'un dispositif de soutien aux expérimentations sur la sécurité des robots agricoles en conditions réelles pour préparer la modernisation de la réglementation, en accord avec la protection des personnes et de l'environnement.
- Porter la prise en compte des innovations dans les négociations européennes sur la révision de la directive relative à l'utilisation durable des pesticides.

3) Permettre un financement à la hauteur de nos ambitions

Les règles classiques de financement des start-up sont mal adaptées aux spécificités du monde agricole et agroalimentaire, notamment en raison des cycles végétal et animal, des conditions climatiques et des temps longs de mise au point des innovations. Nous devons poser les jalons permettant d'accélérer et de simplifier l'accès au financement, de les adapter aux spécificités du monde agricole et de les flécher vers les nouvelles start-up :

- Organisation d'un cycle de réunions associant la French AgriTech, les services de l'État et les financeurs pour expliquer les caractéristiques du secteur (saisonnalité, profil des retours sur investissement, etc) et promouvoir le financement du secteur par les fonds.
- Lancement d'un travail exploratoire sur de nouvelles formes de financement impliquant les acteurs et les épargnants.

4) Assurer rapidement un accompagnement à la hauteur des défis et enjeux

C'est dans leurs phases de démarrage et aux étapes clés de leur croissance, que les entrepreneurs ont le plus besoin d'être accompagnés et conseillés. En AgriTech plus qu'ailleurs, l'expérience confirme que les moyens qu'il est nécessaire de rassembler sont nombreux. Au-delà des savoir-faire numériques et industriels, il faut savoir mettre à disposition des compétences variées : agronomie, biochimie, analyse de données, référentiels métiers, etc. L'innovation collaborative (open innovation) et le recours à l'intelligence collective entre start-up et grands groupes doit être davantage développée.

Mobilisation de France 2030 :

- Soutien à la RDI : Appels à projets : « Innover pour réussir la transition agroécologique » et « Besoins alimentaires de demain » opérés par Bpifrance (200 M€ sur 5 ans).
- Soutien à la pré-industrialisation : Appel à projets : « Financement des préséries d'innovations technologiques liées aux équipements agricoles » opéré par Bpifrance (25 M€).
- aides à la faisabilité de Bpifrance pour cofinancer l'accompagnement réglementaire par des experts des entreprises innovantes des drones, de la robotique et des équipements de protection climatique, en matière de sécurité.
- Lancement le 16 décembre 2021 d'un AMI Compétences et métiers d'avenir, commun à toutes les stratégies d'accélération, piloté par l'ANR et la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Lancement le 22 décembre 2021 d'un AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires », piloté par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Créer une dynamique :

- Engager et labeliser avec nous les structures d'accompagnement : pôles de compétitivité – incubateurs – accélérateurs – start-up studios, etc.
- Engager et labelliser avec nous les Chambres d'agriculture, les coopératives, les organisations professionnelles et les grandes entreprises.
- Développer la présence des start-up françaises de la French Agri Tech au Salon international de l'alimentation (SIAL) et sur les pavillons français des salons professionnels internationaux
- Organiser un événement récurrent de rencontre entre les start-up et les autres acteurs de l'écosystème sous la forme d'un «Démon Day» à Paris et en régions, donnant l'occasion de mettre en avant les collaborations les plus pertinentes et gagnantes.
- Organiser une présence dans les capitales européennes (demo day) pour faire connaître l'AgriTech française auprès des décideurs publics, investisseurs et prospects privés locaux.
- Développer les pratiques des living-labs French Agri Tech comme au Canada et depuis peu Occitanum.

5) Expérimenter et tester au plus près des utilisateurs finaux

Nous devons nous donner les moyens d'expérimenter et de mettre au point les innovations en simplifiant les échanges entre les start-up et les acteurs professionnels, institutionnels de la chaîne de valeur, les OPA et le terrain agricole. Nous devons faciliter l'appropriation des innovations par les utilisateurs et favoriser la diffusion commerciale des innovations. Nous devons nous donner les moyens d'engager tout l'écosystème agricole et alimentaire.

- Favoriser le rapprochement entre les étudiants et les start-up, multiplier et soutenir les incubateurs au sein des grandes écoles et universités.
- Encourager la participation des start-up au sein des UMT.
- Mettre en place un maillage de sites ouverts à l'expérimentation pour les start-up. En particulier, un réseau national des établissements de l'enseignement agricole leader dans le domaine des agro-équipements et du numérique agricole sera créé par le Ministère en 2022. Un poste d'animateur national en charge de l'émergence du réseau est créé à partir de février 2022. Il aura comme mission de faciliter le partenariat, les expérimentations et les projets communs entre start-up et établissements.
- Un parcours de licence professionnelle « numérique et agriculture » ouvrira à la rentrée scolaire 2022 à Bordeaux Science Agro en partenariat avec plusieurs lycées agricoles.
- Faire évoluer le cadre d'accompagnement de la recherche agricole pour optimiser et inscrire davantage dans la durée le transfert de résultat de recherche vers les start-up, dans un objectif de simplification et d'accélération.

Deux actions structurantes :

French Tech AGR120 : faire émerger des acteurs internationaux depuis la France grâce à un programme d'accompagnement inédit French Tech AGR120

Action phare de cet agenda, le programme d'accompagnement "French Tech AGR120" est lancé pour soutenir les start-up à fort potentiel et à fort impact. Ces start-up devront : apporter une valeur reconnue et différenciante ; représenter un niveau de performance et un potentiel de croissance suffisant ; répondre à des défis agricoles ou alimentaires; avoir une ambition internationale.

Tous les ans, une sélection de 20 start-up sera réalisée comprenant:

- **Des start-up de l'univers des technologies numériques** (outil d'aide à la décision, logiciel, marketplace, traitement de données, traçabilité, coaching, application mobile, dark kitchens...)
- **Des start-up réinventant les technologies industrielles** (robotique, équipements connectés, production d'énergie, nouvelles formes d'exploitations agricoles, nouveaux process alimentaires...)
- **Des start-up fondées sur le vivant** (génétique, biotechnologies, carbon farming...)

Mise en œuvre de la feuille de route «Agriculture et numérique» élaborée conjointement par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le Secrétariat d'État chargé du numérique

Pour que le numérique soit au service des agriculteurs et de 3ème révolution agricole, ainsi que de la performance sanitaire en France et en Europe et qu'il permette une meilleure information des consommateurs, **l'État accompagne le développement du numérique dans l'agriculture française à travers une feuille de route dédiée au numérique en agriculture**, élaborée avec la collaboration de l'Acta, de l'APCA, de la FNSEA, d'Inrae, de La Ferme Digitale et de Jean-Marc Bournigal, co-auteur du rapport Agriculture-Innovation-2025 et auteur du rapport AgGate.

Une vision sur le numérique en agriculture et plus d'une vingtaine d'action en faveur du développement du numérique en agriculture autour de 7 axes :

- Numérique et formation dans l'enseignement et le conseil agricoles
- La mobilisation de la recherche sur le numérique agricole
- La promotion d'un partage maîtrisé des données agricoles
- L'accompagnement des entreprises de l'AgriTech dans leurs processus d'innovation et d'industrialisation
- L'appui aux entreprises créatrices d'équipements en matière réglementaire
- La création de valeur par le numérique au sein de la chaîne alimentaire
- L'appui au développement de la French AgriTech pour qu'elle puisse construire les outils dont ont besoin les agriculteurs

La French AgriTech se lance des défis

Dans les prochaines semaines, les acteurs de la French AgriTech identifieront, grâce à la contribution de l'ensemble de l'écosystème, les principaux défis à relever. Ainsi, la French AgriTech se mobilisera pour les relever et répondre aux enjeux de transformation de l'agriculture française et de notre souveraineté alimentaire.



28 février 2022

Signature **Agenda French AgriTech**

Les premiers leviers d'action

Les ministres avaient confié à la Ferme Digitale la mission d'établir, en lien avec les autres acteurs, un état des lieux et des propositions sur les besoins de structuration de l'écosystème. En prenant appui sur le rapport remis ce jour, les ministres et l'écosystème s'engagent à mettre en œuvre l'Agenda French AgriTech pour faire de la France le fer de lance de l'innovation agricole et alimentaire à l'international.

Cédric O,
secrétaire d'État chargé
de la Transition numérique
et des Communications
électroniques

Julien Denormandie,
ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation

Bruno Bonnell,
secrétaire général
pour l'investissement

Jérôme Le Roy,
président de La Ferme digitale,
au nom du collectif à l'origine
du rapport « La French AgriTech »

Le collectif à l'origine de la rédaction du rapport French AgriTech : 27 structures et 6 réseaux

Start-up, réseaux, instituts de recherche, état et collectivités, accélérateurs, consortiums, pôles de compétitivité, réseaux, associations ...



